

Commission du Vieux Paris

Séance plénière du 1^{er} avril 2009

COMPTE RENDU

Assistaient à la séance : Mme Danièle Pourtaud, Mme Marie-Jeanne Dumont, Mme Dominique Alba, Mme Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, M. Didier Bertrand, Mme Karen Bowie, M. Henri Bresler, Mme Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. Olivier Cinqualbre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, Mme Françoise Dubost, Mme Solenn Guevel, Mme Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M. Daniel Imbert, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Léri, M. Claude Mignot, M. Olivier de Monicault, M. Xavier Ousset, M. Thierry Paquot, M. Jean-Paul Philippon et M. Christian Prevost-Marcilhacy.

Excusés : M. Pierre Bortolussi, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Bernard Gaudillère, Mme Mireille Grubert, M. Philippe Moine, M. Pierre Pinon, M. Michel Schulmann et Mme Karen Taïeb.

Mme Danièle Pourtaud, nouvelle adjointe au Maire de Paris chargée du Patrimoine, ouvre la séance à 9h30 à l'Hôtel de Ville par une déclaration liminaire, présentant le cadre et l'état d'esprit dans lesquels elle entend inscrire son action, dans la continuité du travail engagé par Colombe Brossel.

Les dossiers inscrits à l'ordre du jour sont ensuite abordés.

ORDRE DU JOUR

Les résolutions prises par la Commission du Vieux Paris ont été publiées dans le *BMO* du 5 mai 2009.

PERMIS DE DEMOLIR

- ✓ Forum des Halles, rue Pierre Lescot, 1^{er} arrondissement
- ✓ 7, boulevard Bourdon, 4^e arrondissement
- ✓ 47, rue Heine - 51-53, rue du Docteur Blanche, 16^e arrondissement
- ✓ 37, rue Spontini - villa Spontini - 16^e arrondissement

SUIVIS

- ✓ Hôtel Lambert - 2, rue Saint-Louis-en-l'Île, 1 quai d'Anjou, 4^e arrondissement
- ✓ 95, rue du Cherche-Midi, 6^e arrondissement

FAISABILITES - CONSULTATIONS PREALABLES

- ✓ Quai d'Austerlitz - buffet et annexes de la gare d'Austerlitz, 13^e arrondissement

En raison de l'heure tardive et faute de temps pour épuiser l'ordre du jour, l'examen des dossiers des dossiers suivants a été renvoyé à une séance ultérieure :

- ✓ 16, boulevard Montmartre - 9^e arrondissement
- ✓ 114-116, rue du Théâtre - 15^e arrondissement
- ✓ 97, rue du Faubourg du Temple - 11^e arrondissement
- ✓ 29, rue de la Mare - 20^e arrondissement

2, rue Saint-Louis-en-l'Île et 1, quai d'Anjou (4^e arr.) Restauration de l'hôtel Lambert

Suivi de vœu

Demande d'autorisation de travaux sur un immeuble classé au titre des Monuments historiques.

Pétitionnaire : SCI Hôtel Lambert

Maîtrise d'œuvre: Alain-Charles Perrot, architecte en chef des Monuments historiques.

Nouveau dossier, déposé le 16 mars 2009.

PROTECTION

❖Classé au titre des Monuments historiques (liste de 1862)

❖Site inscrit par arrêté du 6 août 1975. 18 avril 1914 (J.O.) et 31 mai 1923 (certificat).

ANTERIORITE. Protestations au 2, rue Saint-Louis en l'Île, 1, quai d'Anjou (4^e arrondissement) :

« La Commission du Vieux Paris, réunie le 18 décembre 2008 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Colombe Brossel, adjointe au Maire de Paris chargée du patrimoine, a émis des protestations véhémentes contre les travaux d'aménagement envisagés sur l'Hôtel Lambert, classé Monument Historique, chef d'œuvre de jeunesse de Louis Le Vau, auquel ont collaboré les plus grands artistes du temps, comme Le Brun ou Le Sueur, seul hôtel particulier de la fin du règne de Louis XIII qui soit parvenu pratiquement intact jusqu'à nous.

La Commission proteste contre l'ampleur et la radicalité des interventions prévues, liées à la mise en œuvre d'un programme beaucoup trop chargé, abritant des dizaines de chambres dotées de tous les accessoires du confort, tels qu'ascenseurs, climatisation et salles de bains en nombre égal à celui des chambres, aboutissant au sacrifice des distributions anciennes et de certains dispositifs architecturaux originels, entraînant le percement de trémies dans les planchers et de saignées dans toutes les maçonneries, au risque d'endommager les décors et les structures.

La Commission proteste contre la dépose de toutes les menuiseries extérieures (datant du XVII^e au XX^e siècle) et contre la volonté de parfaire un objet architectural qui nous est parvenu avec d'authentiques traces d'hésitation et d'inachèvement.

La Commission proteste contre la réalisation de vastes locaux techniques sous la cour et le jardin, en particulier d'un parking dont la sortie sur le quai d'Anjou ruinerait, par sa porte et le surhaussement du mur d'enceinte, l'unité du soubassement commun à l'hôtel et à la maison mitoyenne donnant sur le quai, site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. »

PRESENTATION. Sur l'histoire de l'hôtel et la présentation du premier projet, voir le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2008.

Ci-contre, de haut en bas : vue de l'hôtel sur le quai d'Anjou, à la pointe de l'île Saint-Louis, vers 1900. La continuité du mur de soubassement du jardin surélevé avec le balcon filant de l'hôtel et de son extension XVIII^e est l'un des points mis en cause par la CVP ; la cour d'honneur vers 1920 ; vue actuelle de la galerie d'Hercule (photo M. Lombard).



DISCUSSION. La secrétaire générale rappelle que ce dossier a été examiné le 9 mars dernier par la Commission nationale des Monuments historiques. Des réserves et recommandations ont été émises à cette occasion, qui n'ont pas été intégrées dans la deuxième version du dossier, transmise récemment aux services de la Ville de Paris. Le dossier soumis ne contient donc pas toutes les modifications découlant des discussions et décisions intervenues depuis l'origine. C'est notamment le cas pour ce qui est des pièces d'eau au-dessus de la galerie d'Hercule, de certains locaux techniques et du parc de stationnement.

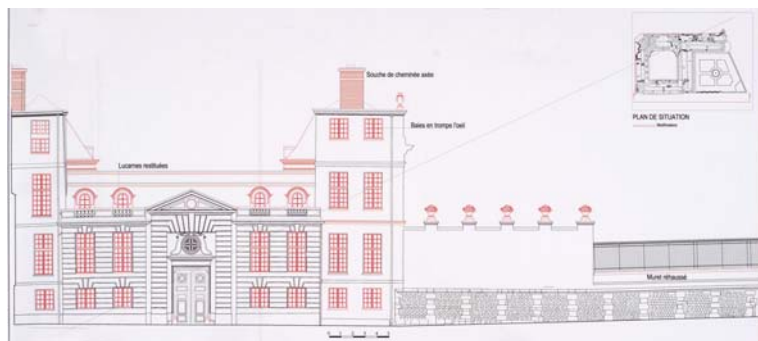
Différents aspects du projet sont évoqués, notamment le rehaussement du parapet du jardin côté quai, qui est toujours projeté, la question de l'étanchéité des locaux en sous-sol par cuvelage, la modification de lucarnes et l'ajout d'éléments de décors (des pots à feu) dont l'authenticité n'est pas attestée. L'installation de la climatisation, avec les gaines que cela implique, est également un motif d'inquiétude pour les membres. L'implantation d'un ascenseur dans l'ancienne chambre de M. Lambert ne percerait plus le plafond de la pièce, mais traverserait toujours le plancher ancien.

Au regard des nombreuses questions demeurées sans réponse, il est demandé que soit organisée une séance spéciale, en présence d'Alain-Charles Perrot, architecte en chef des Monuments historiques, afin qu'il puisse présenter son projet de rénovation.

Dans cette attente, le vœu émis par la Commission du Vieux Paris lors de la séance du 18 décembre est maintenu.

RESOLUTION. La Commission du Vieux Paris constatant les non-concordances entre les différents documents communiqués, a demandé que la version la plus actualisée possible du projet lui soit transmise, afin de se prononcer en toute connaissance de cause sur le dossier de rénovation de l'Hôtel Lambert. En particulier, elle note que le dossier reçu par la Ville le 16 mars est daté du 28 février, et ne peut donc pas tenir compte des remarques émises par la Commission Supérieure des Monuments Historiques, qui s'est tenue le 9 mars 2009.

Dans cette attente, elle a réitéré le vœu émis le 18 décembre 2008, qui exprimait notamment de vives protestations contre l'ampleur et la radicalité des interventions prévues, liées à la mise en œuvre d'un programme beaucoup trop chargé, aboutissant au sacrifice des distributions initiales et de certains dispositifs architecturaux originels, entraînant le percement de trémies dans les planchers et de saignées dans toutes les maçonneries, au risque d'endommager les décors et les structures. La Commission avait également protesté contre la réalisation de vastes locaux techniques sous la cour et le jardin, en particulier d'un parking sous le jardin (BMO du 5 mai 2009).



Ci-dessus, de haut en bas : vue actuelle des façades sur le jardin (photo M. Lombard) ; état projeté de la façade sur jardin, avec restitution de pots à feu dont la présence, à l'origine, n'est pas attestée : élévation de la façade sur rue avec indication du changement de toutes les menuiseries (en rouge), la création de fausses fenêtres sur le pignon et de vases décoratifs ajoutés sur le mur de clôture ; coupe longitudinale montrant les sous-sol créés sous la cour et le jardin pour un usage de parking et des locaux techniques (documents agence A.-C. Perrot).

Démolition du Forum des Halles et des « parapluies » de Willerval

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. CHOTARD, Philippe

MAIRIE DE PARIS

PD 075 001 08 V 0006

SHON à démolir : 10728 m²

Permis déposé le 19/12/2008

« Démolition partielle d'un ensemble de bâtiments à rez-de-chaussée et 3 étages de commerce et d'équipement. »

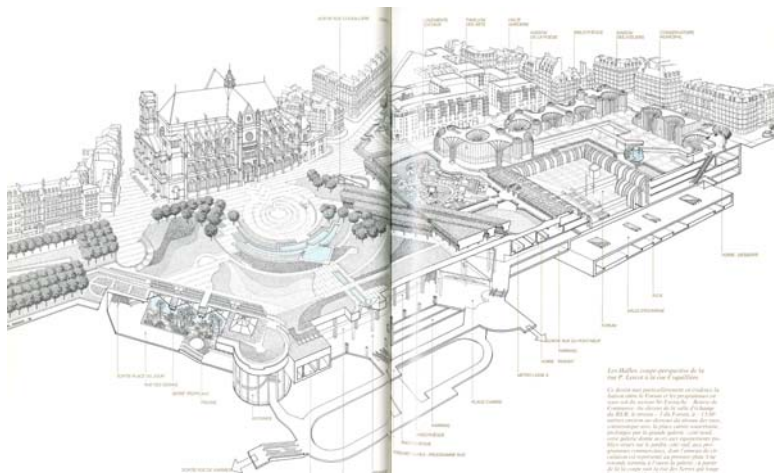
PROTECTION. Aucune.

PRESENTATION. L'aménagement des Halles a été le projet phare des années 60-70 à Paris. Lancé sous les auspices d'une mobilisation patrimoniale sans précédent pour la sauvegarde des pavillons de Baltard, poursuivi par une série de concours d'architecture controversés, il s'est achevé dans l'indifférence générale au milieu des années 1980. Plébiscité à l'usage par les parisiens et, plus encore, par les banlieusards, l'ensemble a toujours été mal aimé de la critique architecturale. L'opération a même servi de repoussoir à toute une génération d'architectes ; cette infortune critique nous fait obligation de porter un regard sur cette architecture, vieille d'à peine trente ans, avant qu'elle ne disparaisse.

L'emplacement, aujourd'hui au cœur de Paris, a été choisi au début du XII^e siècle pour installer un marché en dehors de la ville. A partir des premières constructions attestées en 1183, les bâtiments se multiplient et se reconstruisent jusqu'au XX^e siècle tout en conservant l'usage de marché alimentaire. Les pavillons métalliques de l'architecte Victor Baltard remplacent progressivement, de 1848 à 1936, les constructions anciennes.

Devenu trop exigu et de plus en plus difficile à desservir, le « ventre de Paris » est condamné en 1960, au profit du nouveau marché international de Rungis. La question du devenir du site est alors posée et fait l'objet d'études qui aboutissent en 1967 au premier concours de réaménagement général du quartier (concours dit des « six maquettes » de Arretche, Charpentier, Marot, Faugeron, de Marien et Kalisz pour l'AUA). En 1968-69, la Ville précise les grands principes d'aménagement du site : création d'une station de RER au croisement des deux premières lignes du réseau, qui ménagerait aussi des possibilités d'échange avec les autres modes de transport urbain. La construction de ce gigantesque nœud de circulations servit de prétexte à l'application des nouvelles doctrines sur l'urbanisme souterrain, prônant l'enfouissement de mégastructures compactes, imbriquant définitivement les programmes, et permettant de dégager le sol, en surface, pour des espaces végétalisés.

Ci-contre, de haut en bas : axonométrie du Forum des halles ; démolition des halles de Baltard ; schéma de des infrastructures viaires et ferroviaires des Halles. Le « trou » des Halles, dans les années 70.



La disparition des pavillons de Baltard apparut alors comme la conséquence inéluctable du choix de réaliser cette mégastructure par tranchée ouverte, plutôt que par des techniques souterraines. Malgré la contestation de l'opinion publique, ils furent démolis en 1971-74, alors qu'étaient mis au point les projets de centre commercial (le forum des architectes Vasconi et Penchréac'h) pour la Ville, et de Centre français du commerce international pour l'Etat. Ce dernier est abandonné en 1974 au profit de l'extension du jardin et de plusieurs immeubles, dont l'architecture est vivement critiquée (notamment celle de Riccardo Bofill). Mais le plan directeur est entièrement remis en cause en 1977 par la nouvelle municipalité.

Le nouveau maire de Paris demande un schéma d'aménagement plus respectueux de l'histoire et de l'urbanisme du cœur de Paris, en terme de gabarits, de circulations et d'espaces libres. L'Etat se désengage alors totalement et en 1979, sont définitivement choisis les projets d'accompagnement du Forum (inauguré la même année, trois ans après la station de RER) : trois immeubles (Ducharme, Larrast et Minost, Willerval et Marot), un vaste jardin (Arretche et Lalanne) et des équipements sous ce dernier (Chemetov). L'ensemble est livré entre 1983 et 1986.

Aujourd'hui les halles sont le lieu le plus fréquenté de Paris :

Ci-contre : la construction du forum des halles ; Vues actuelles du forum et des « parapluies » de Willerval.



Une étude patrimoniale sur cet ensemble urbain a été confiée par la Sem Paris Centre aux architectes Thierry Roze et Benoît Carrié en 2004. Leur rapport a mis en évidence le contraste entre le caractère pérenne du « substratum » enfoui, à peu près indestructible, avec l'aspect transitoire, léger, éphémère des édifices posés dessus. Il nuancait le jugement généralement défavorable sur les superstructures, et n'excluait pas la conservation de quelques témoignages de cet ensemble, comme les parapluies de Willerval - à condition qu'ils soient dégagés de leurs remplissages, ou le forum, à condition de repenser sa relation avec le jardin. C'est pourtant une solution de table rase qui a été adoptée à cette date, et dont témoigne la consultation qui a vu s'affronter, en 2004, les projets de deux architectes français (Nouvel et Mangin) et de deux néerlandais (Koolhaas et MVRDV). Le choix du parti de David Mangin s'étant prolongé par un concours sur le « carreau » destiné à couvrir le futur centre commercial, ce sont les autorisations liées au projet de « canopée » de Berger-Anziutti qui est aujourd'hui instruite.

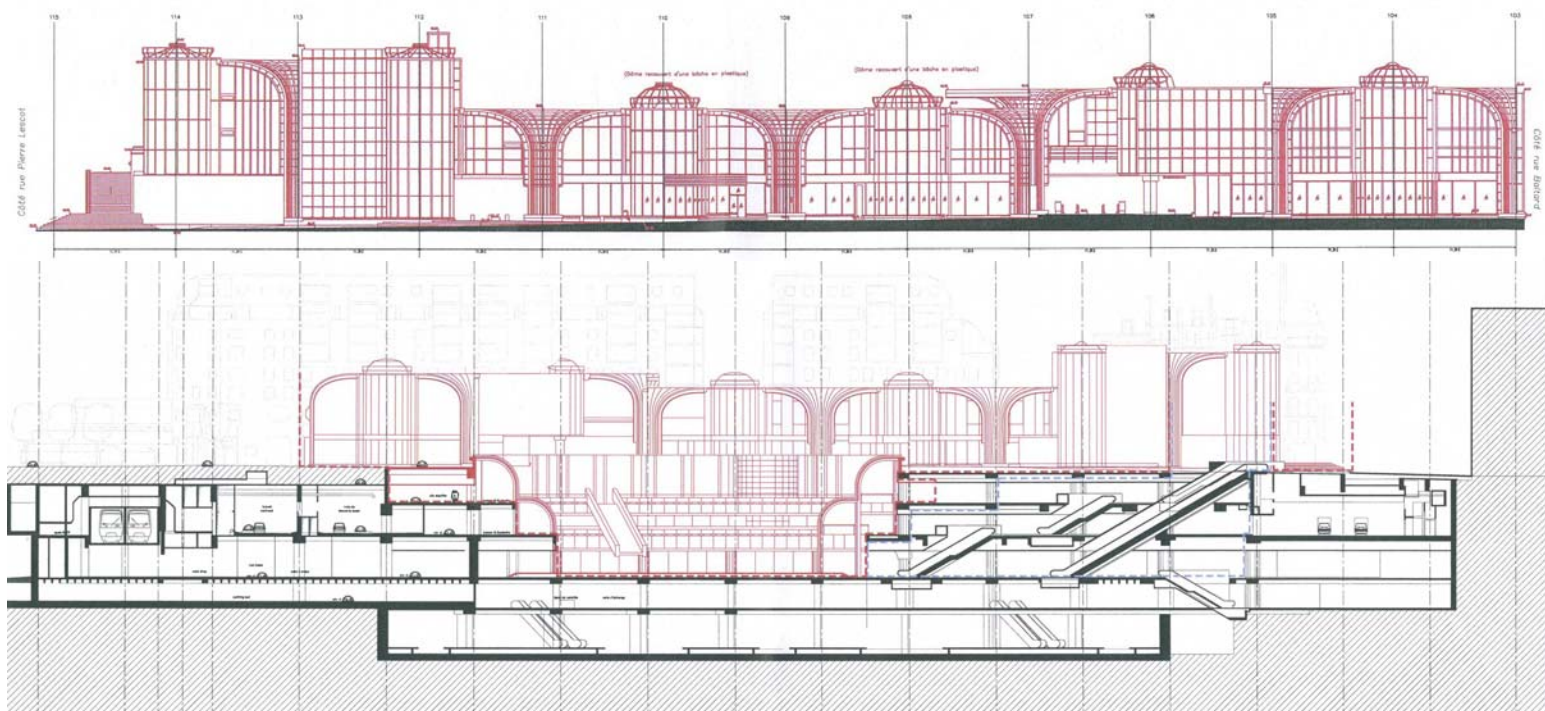
Les démolitions aujourd'hui envisagées pour permettre la restructuration et la mise aux normes de sécurité de la station de RER, ainsi que les préparatifs de la construction de la « canopée », concernent les façades du Forum souterrain, autour du cratère central, ainsi que les « parapluies » qui le bordent en surface. Ces deux éléments, conçus le premier par Claude Vasconi et Georges Pencreac'h et les seconds par Jean Willerval et

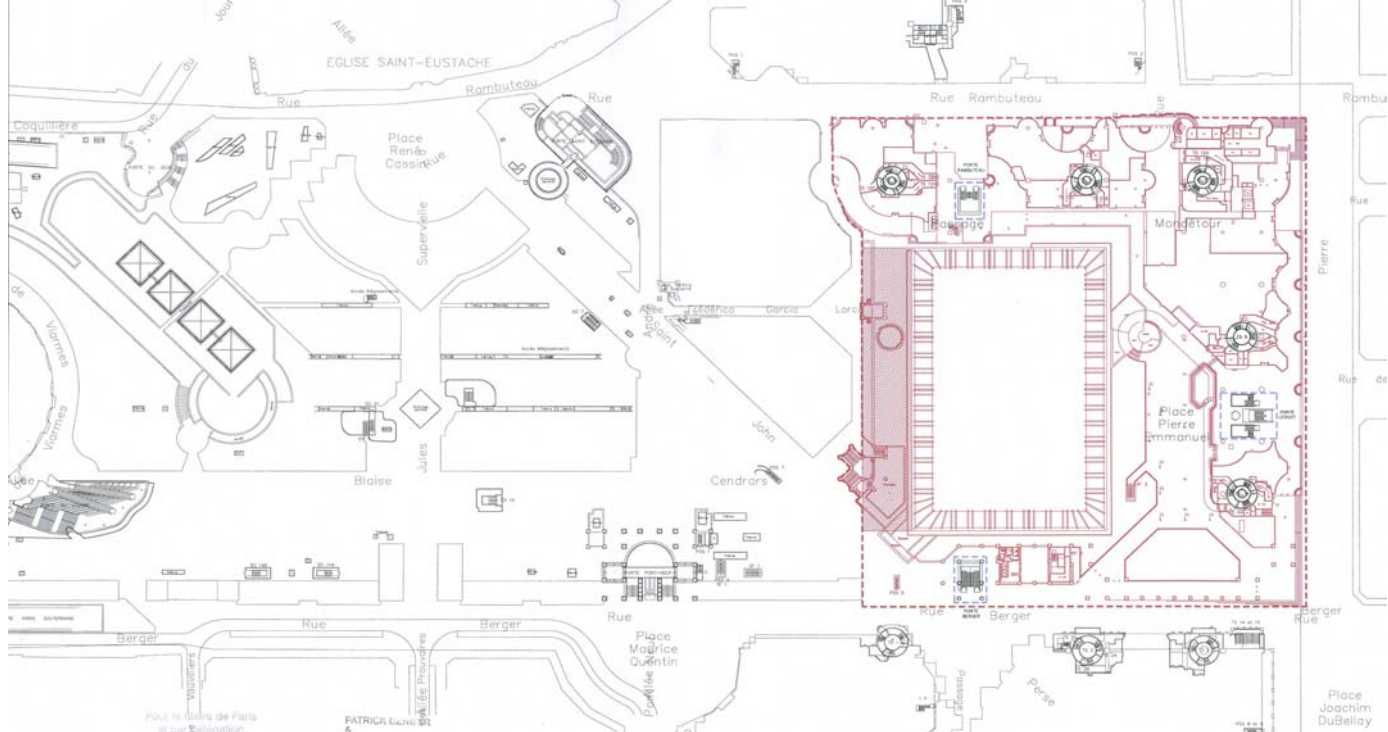
Jean Prouvé, forment les façades intérieures du Forum et son émergence dans la ville.

DISCUSSION. S'agissant d'une architecture aussi récente, et en présence d'un consensus implicite sur la légitimité des démolitions, le débat s'oriente vers une réflexion plus théorique sur le jugement critique. Le manque de recul historique nous permet-il de juger sereinement cette architecture ? Ne risquons-nous pas d'encourir les mêmes reproches que la génération qui a sacrifié les halles de Baltard ? Plusieurs membres s'accordent à constater que cette architecture est médiocre, les constructions réalisées par les différents architectes mal raccordées, les bâtiments actuels usés. L'architecte des parapluies lui-même, Jean Willerval, aurait d'ailleurs considéré son projet comme non pérenne. Les membres, en somme, revendiquent le jugement négatif porté sur cette architecture et ne considèrent pas que la tendance puisse s'inverser. Certains évoquent pourtant le succès populaire du quartier, un phénomène sociologique intéressant, dont témoigne sa fréquentation.

D'autres intervenants notent que la question des circulations est primordiale et, qu'à ce titre, il conviendra d'accorder une attention toute particulière au jardin qui sera créé. Ce point fera l'objet d'un permis qui sera examiné ultérieurement par la Commission.

Ci-dessous : plans des démolitions (les parties démolies figurent en rouge) : élévation des « parapluies » de Willerval rue Pierre Lescot, et coupe sur le Forum (documents Patrick Berger et Jacques Anziutti).





Ci-dessus : plan des démolitions aux niveaux -1 et -2.

Ci-dessous : vues perspective de projet de « canopée », depuis la place des Innocents (à gauche) et dans l'axe de la rue de la Cossonnerie (à droite) (documents Patrick Mangin).



7, boulevard Bourdon (4^e arr.)

Surélévation d'un hôtel particulier de 1891

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. MARION, Bertrand
SCI BOURDON SAINT-LOUIS
PC 075 104 09 V 0001

Permis déposé le 05/01/2009

« Réhabilitation d'un bâtiment de 2 étages + combles sur 1 niveau de sous-sol à usage de bureau, d'industrie et d'habitation avec surélévation de 3 niveaux, changement de destination des locaux industriels en commerce, bureau et habitation (12 logements créés). SHON démolie : 351 m² ; SHON créée : 487 m² ST : 378 m² ; Hauteur du projet : 25 m. »

PROTECTION. Aucune.

PRESENTATION. Démolition des ateliers sur cour, et de la toiture d'un hôtel particulier de 1891 (Ernest Legrand, architecte), pour une surélévation de cinq niveaux. Modification de la façade en rez-de-chaussée sur rue (déjà altérée).

Dans les années vingt, l'étage principal de cet hôtel a fait l'objet d'un réaménagement particulièrement soigné en style art déco, réalisé par Georges Boisselier. L'essentiel des meubles et des décors de cet ensemble ayant fait l'objet d'une vente publique en 2001, le SDAP et la DRAC ont demandé la conservation et la restauration des quelques éléments restés en place : hall d'entrée, escalier, pièces de réception du premier étage, salle de bains et chambres au deuxième.

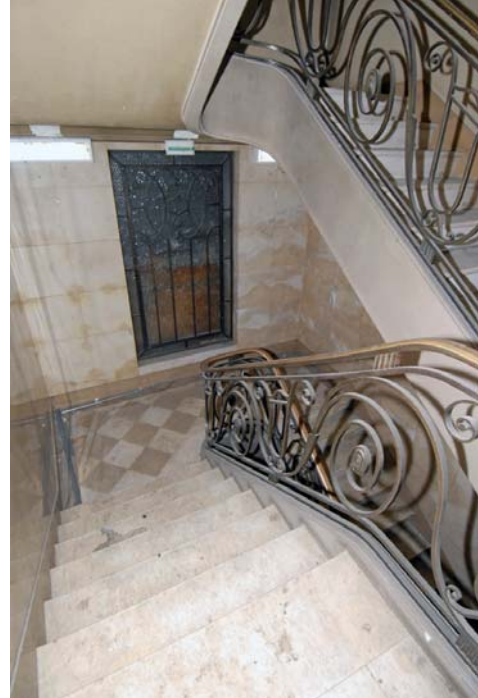
DISCUSSION. Après avoir souligné la nécessité de conserver les vestiges du décor de style Art Déco, certains membres émettent de fortes critiques à l'encontre du projet de surélévation, jugé inacceptable, et parfait contre-exemple d'une surélévation d'un bâtiment de cette nature. Au-delà de l'impact sur le bâtiment lui-même, des membres considèrent que la surélévation va ajouter une disparité supplémentaire dans cette séquence très visible des bords du bassin de l'Arsenal, contribuant à détériorer le paysage urbain. D'autres évoquent une valorisation insuffisante du bâtiment existant. Lorsqu'il est précisé que le dessin actuel est la énième version du projet, il est affirmé que l'accord de la Commission ne saurait être acquis à l'usage.

RESOLUTION. La Commission du Vieux Paris a émis un vœu demandant la conservation de la totalité des éléments de décors « Art déco », réalisés par Georges Boisselier vers 1930-32.

Par ailleurs, considérant que le projet de surélévation proposé est en contradiction avec le bâtiment existant, hôtel particulier construit en 1891 par E. Legrand, la Commission a également demandé qu'il soit revu afin qu'il puisse s'insérer plus harmonieusement dans le paysage urbain (BMO du 5 mai 2009).

Ci-contre, de haut en bas : la façade en 1966 ; élévation de la façade projetée (document Eric Lemarié) ; vue du salon avec son décor et son mobilier Art déco en 2008.





Ci-contre : Vues des aménagements intérieurs réalisés par G. Boisselier pour M. W. (extraits du catalogue de la vente de ce mobilier en 2001, cabinet Maury) ; Ci-dessus : détails de l'escalier et de la salle de bains ; Ci-dessous : vue de l'un des salons en 2009. Les dessus de porte sont encore en place, la cheminée déjà enlevée et les portes métalliques en cours de dépose.



Gare d'Austerlitz - 13^e arrondissement

Démolition du buffet de la gare et de bas-côtés de la grande halle

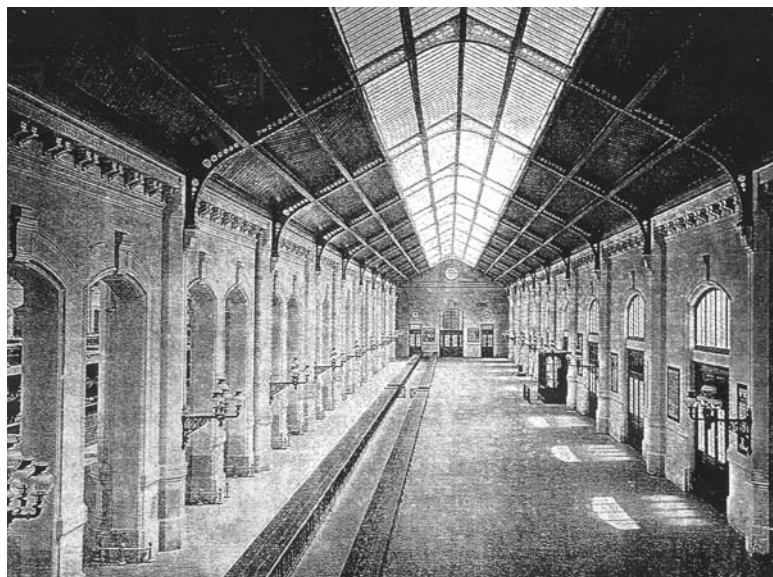
Consultation préalable

PROTECTION. Inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques : façades et toitures du bâtiment « départ » avec sa marquise, ainsi que son aile en retour ouest ; la grande halle en totalité ; les deux pignons des sorties côté arrivée et côté départ du métro (28 février 1997).

ANTERIORITE. Le projet a déjà été présenté en 2006 et a fait l'objet d'un vœu pour la conservation de la petite halle latérale de la gare d'Austerlitz : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 12 septembre 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu en faveur de la conservation de la petite halle latérale, à l'élégante charpente Polonceau, qui flanque la grande halle de la gare d'Austerlitz au motif qu'elle fait partie de la composition d'origine. La conception de la gare est indissociable de ses prolongements sur les quais couverts par un système de halles aux volumes hiérarchisés. Elle a été construite entre 1865 et 1867 par l'architecte Pierre-Louis Renaud (ancien élève de l'école des Beaux-Arts, formé dans l'atelier de Levicomte et de Léon Vaudoyer), sous la direction de l'ingénieur Louis-Charles Sévène (qui deviendra directeur de la Compagnie d'Orléans en 1880). Cet ensemble est inscrit à l'inventaire des Monuments historiques par arrêté du 2 février 1997, inscription n'incluant malheureusement pas les deux petites halles latérales. »

Ci-contre, de haut en bas : la nouvelle façade de la gare de chemin de fer d'Orléans, sur le quai de la Gare en 1868 ; la grande halle de la gare avec la traversée du métro ; intérieur du buffet de la gare.

Ci-dessous : la petite halle des messageries qui occupe le flanc sud de la gare. Sa démolition est demandée dans le projet de réaménagement.



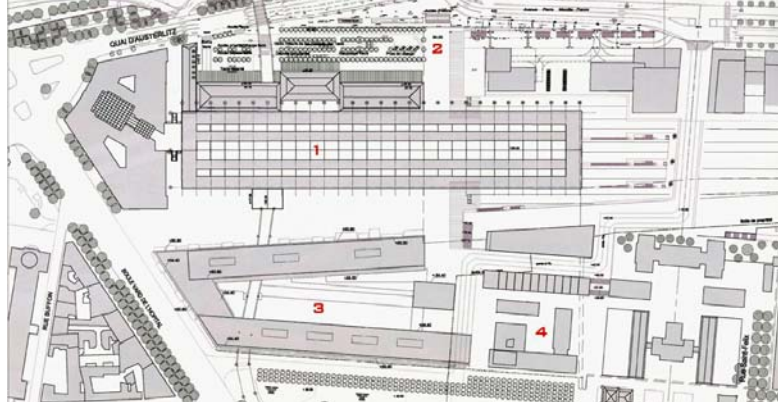
PRESENTATION. Comme toutes les gares parisiennes, la gare d'Austerlitz (anciennement nommée gare d'Orléans), s'est plusieurs fois reconstruite sur elle-même, entre 1840 et 1870, doublant de volume à chaque décennie. Comme la gare du Nord qui lui est exactement contemporaine, elle a été dotée d'une halle métallique immense - l'une des plus grandes de son temps - construite selon le très élégant mais bientôt archaïque système Polonceau. Cette halle métallique est elle-même insérée dans une enveloppe de pierre chargée d'abriter les services prévus par le programme (salles des pas perdus, annexes diverses, messagerie) et d'assurer la présence urbaine.

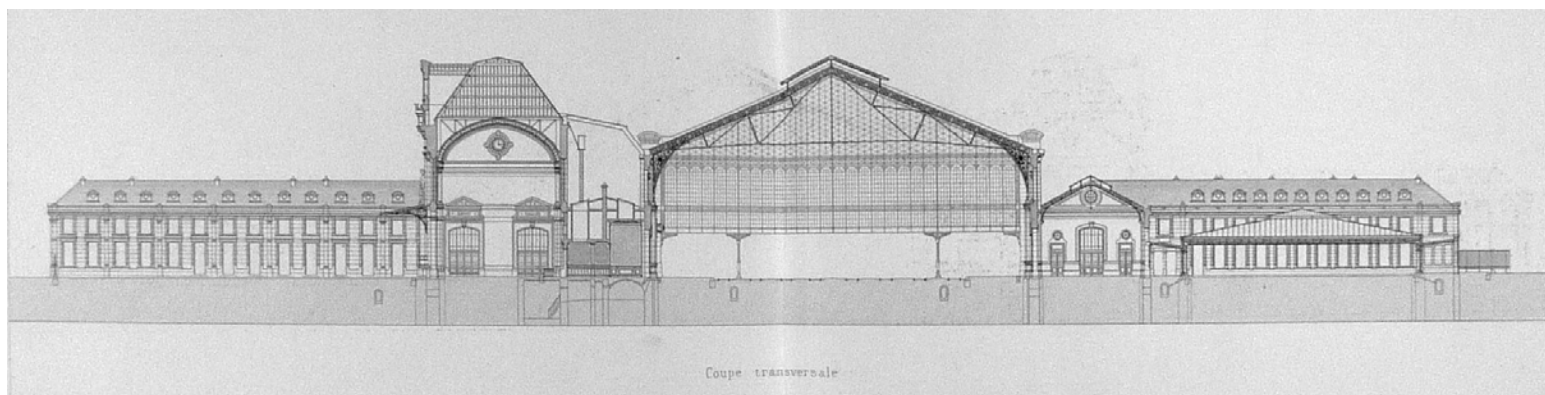
Le projet lauréat de la consultation organisée en 2005 par la SEMAPA (Arep et Jean Nouvel architectes) prévoit une modification profonde de la gare et de l'ensemble de ses abords en vue d'une nouvelle offre de liaison à grande vitesse. La séparation des flux ferroviaires (TGV, banlieue, fret...) - déjà à l'œuvre - s'intensifiera et s'accompagnera d'un nouveau partage de l'espace entre les voyageurs. Les nouvelles voies ferrées sont d'ores et déjà couvertes par une dalle le long de l'avenue Pierre Mendès-France. Des surfaces de bureaux et de services liés au trafic viendront compléter ce nouveau quartier. Les orientations du projet sont de limiter la conservation de la gare d'origine à la grande halle, que l'on se propose de dépouiller de toutes ses volumes parasites pour la « révéler » dans sa pureté structurelle...

C'est ainsi que, malgré le vœu de la Commission du Vieux Paris, les deux halles latérales sont en cours de démolition, et que doivent disparaître maintenant le buffet côté Seine, ainsi que les bas-côtés de la cour des arrivées, sans parler de multiples petits bâtiments annexes (écuries, messageries...).

Ci-contre, de haut en bas : maquette du quartier avec la nouvelle gare d'Austerlitz, amputée de ses bas-côtés et autres bâtiments annexes ; vue perspective de la nouvelle cour des arrivées, montrant la nouvelle façade de la gare à gauche et les immeubles neufs à droite.

Ci-dessous : vue perspective vers la nouvelle cour de départ depuis l'extrémité de l'avenue Pierre Mendès-France, à l'emplacement du buffet de la gare démolie (documents agence AREP).



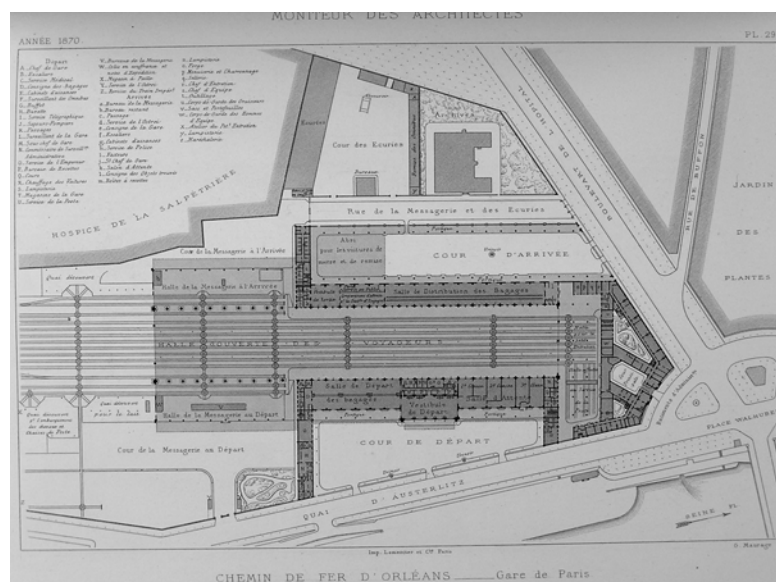


DISCUSSION. Jean-Marie Duthilleul, architecte du projet, présente les grandes options de son plan et notamment le dégagement de la halle principale, qui serait « libérée » de son bas-côté, sur le flanc sud. Il souligne le caractère déjà très altéré du buffet de la gare, qui a perdu tous ses décors intérieurs. Le projet prévoit un réaménagement du parvis tenant compte à la fois des géométries et des altimétries de l'avenue Pierre Mendès-France, du pont Charles de Gaulle et de l'ancienne cour des départs. Un immeuble de grande hauteur viendrait à l'articulation de ces trois éléments, presque à l'emplacement du buffet de la gare.

Le débat s'engage sur ces deux points. La démolition de la halle latérale, côté sud, est contestée dans la mesure où elle impliquerait le dégagement d'une « façade » qui n'a jamais existé en tant que telle. Par ailleurs Karen Bowie, spécialiste de l'architecture ferroviaire, souligne la parfaite cohérence entre les structures métalliques industrielles abritant les halles et les massifs de façade maçonnés et décorés, caractère commun à toutes les gares parisiennes du XIXe siècle. Contrairement à l'historiographie moderne, qui opposait le fer à la pierre, la construction (moderne) à l'architecture (académique) et l'ingénieur (progressiste) à l'architecte (passéiste), les recherches récentes ont au contraire mis l'accent sur le caractère indissociable des deux.

La raison de cette démolition fait problème : pourquoi démolir cette halle pour déplacer dans un autre immeuble les fonctions qu'elle abritait ? Pour ce qui est du buffet de la gare, sa démolition n'est pas vraiment contestée, mais les membres s'interrogent sur le projet proposé à son emplacement et soulignent le problème du raccordement au pont Charles de Gaulle. Des voix s'élèvent néanmoins en faveur de la poursuite du processus de protection du buffet de la gare au titre des Monuments historiques, puisque la Commission régionale du patrimoine et des sites avait rendu un avis favorable à ce sujet.

Il est proposé de poursuivre l'examen de ce dossier lors de la séance du 30 avril, à la lumière des compléments d'information nécessaires.



Ci-dessus, de haut en bas : élévation de la façade côté cour de départ, montrant les deux petites ailes encadrant la composition et abritant le buffet pour celle de gauche et des services annexes à droite. Coupe transversale sur la gare : à droite la grande halle est cantonnée par la petite halle des messageries et à gauche par le bâtiment plus monumental de l'entrée et des billetteries. Plan de la gare (Moniteur des architectes, 1870).

Ci-dessous : démolition en cours des bas-côtés le long de l'avenue Pierre Mendès-France.



DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. GUY, Michel - SCI BLANCHE

PC 075 116 09 V 0004

Permis déposé le 12/01/2009

« Surélévation partielle de bureaux, création d'une verrière en façade côté rue Heine et d'une toiture-verrière au niveau du 2^e étage, ravalement de l'ensemble des façades, remplacement des menuiseries extérieures et redistribution intérieure d'un bâtiment de deux étages avec démolition partielle de murs porteurs et de planchers.

SHON à démolir : 51 m² ; SHON créée : 51 m² ; ST : 361 m². »

PROTECTION. Parcelle signalée au PLU.

PRESENTATION. Hôtel particulier construit en 1923 par l'architecte Georges Guiard, agrandi en 1928 puis transformé en bureaux dans les années 1970. Le projet de réhabilitation propose la mise en valeur de l'ensemble, le ravalement des façades, le changement complet des menuiseries et une intervention ciblée sur l'extension des années 1970. L'intervention consiste à réécrire la façade sur la rue Henri Heine pour lui donner un caractère plus « résidentiel » en bouchant l'une des quatre travées de fenêtres et en créant à la place des trois autres une grande baie de type « atelier d'artiste ».

Ce parti, justifié par la volonté de l'architecte de « retrouver le caractère prestigieux de l'hôtel d'origine » et d'inscrire le bâtiment dans un dialogue avec les œuvres de Mallet-Stevens et de Le Corbusier situées à proximité, remet en cause la stratification historique du bâtiment. Cette réécriture néo-moderne d'un bâtiment classique, au nom du caractère supposé d'un quartier, pose question.

DISCUSSION. La Commission admet que la façade actuelle ne présente pas une qualité architecturale particulière la désignant à une préservation patrimoniale. Mais elle s'étonne de la justification avancée pour un projet qui relèverait du pastiche néo-moderne. Parce que Le Corbusier, Mallet-Stevens, Pierre Patout et quelques autres architectes du mouvement moderne ont construit à proximité des œuvres marquantes, faut-il transformer ce secteur d'Auteuil en un quartier thématique à l'enseigne des années vingt ? Cette homogénéisation d'un secteur apparaît comme un détournement de l'argument patrimonial.

RESOLUTION. La Commission du Vieux Paris a recommandé que le projet de façade côté rue Heine ne consiste pas à réaliser un pastiche de baie d'atelier d'artiste du mouvement moderne (1920-30), sous prétexte que des bâtiments de cette nature existent dans le quartier.

Elle regrette que l'argument patrimonial soit utilisé pour justifier ce pastiche. (BMO du 5 mai 2009)



Ci-dessus, de haut en bas : façades actuelles sur la rue du Docteur Blanche et sur la rue Henri Heine ; photomontage de la façade projetée ; élévations actuelle et projetée rue Henri Heine (documents Monica Cappel architecte).

37, rue Spontini et villa Spontini (16^e arr.)

Restructuration et surélévation de deux hôtels particuliers

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. SELLAM, Marc - INSTITUT SUPERIEUR DE GESTION

PC 075 016 08 V 0075

Permis déposé le 09/12/2008

« Changement de destination de 2 bâtiments de 2 étages sur rue et cour à usage de bureau en école supérieure de commerce avec surélévation d'un niveau, démolition partielle de planchers pour la création d'un ascenseur et d'un escalier et modification des façades arrières, végétalisation des 2 cours avec création d'un escalier extérieur et démolition partielle du garage à rez-de-chaussée sur rue.

SHON à démolir : 68 m² ; SHON créée : 393 m² ; ST : 963 m² ; hauteur du projet : 14 m². »

PROTECTIONS. Secteur maisons et villas SL16-9. Espace libre à végétaliser (ELV).

PRESENTATION. Le projet concerne deux hôtels de la fin du XIX^e siècle - dont l'un eut en son temps l'honneur d'une publication (Eugène Bérard architecte, pour lui-même, 1891). Ces deux hôtels se sont trouvés réunis, puis transformés en bureaux au cours du XX^e siècle et doivent à présent être mis aux normes d'un établissement recevant du public, pour une école de commerce.

L'hôtel particulier au n° 37 est élevé de deux niveaux sur rez-de-chaussée. Il comporte une façade en pierre de taille dont le motif principal est constitué par la grande baie cintrée à meneaux, qui éclairait l'atelier du propriétaire. A l'intérieur : passage cocher, salons, escalier et atelier sont intacts. Le projet prévoit la disparition de la plupart de ces éléments, et une surélévation partielle côté cour.

L'essentiel des modifications touche le bâtiment d'angle, à vrai dire déjà vidé et banalisé par un mauvais ravalement. Il doit être surélevé d'un niveau sur l'angle, et de deux niveaux sur l'aile en retour.

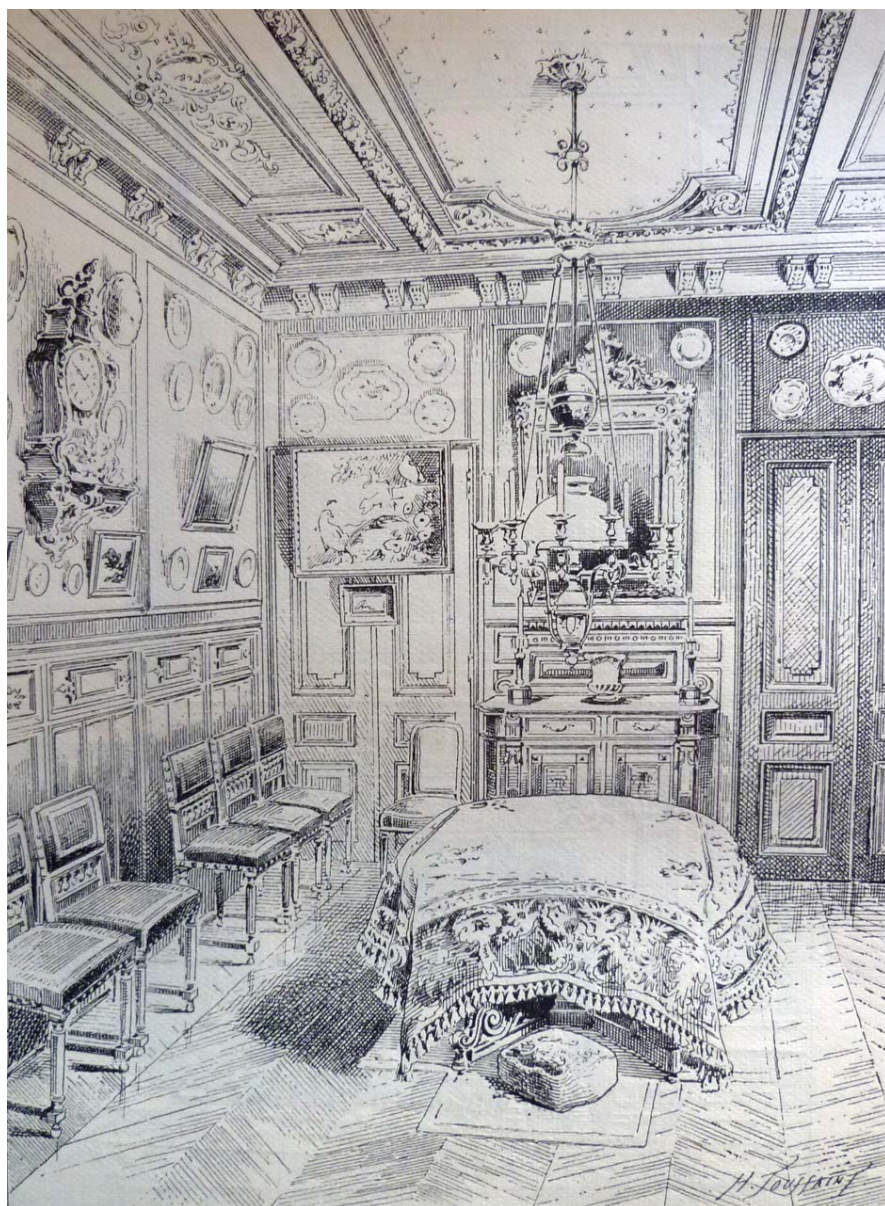
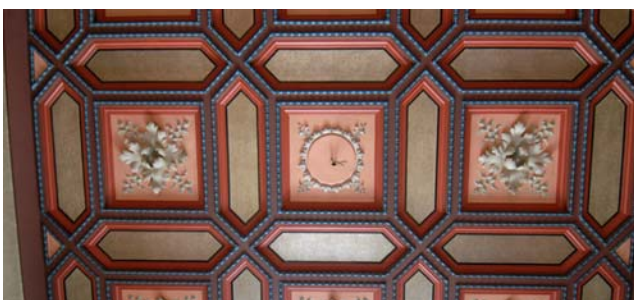
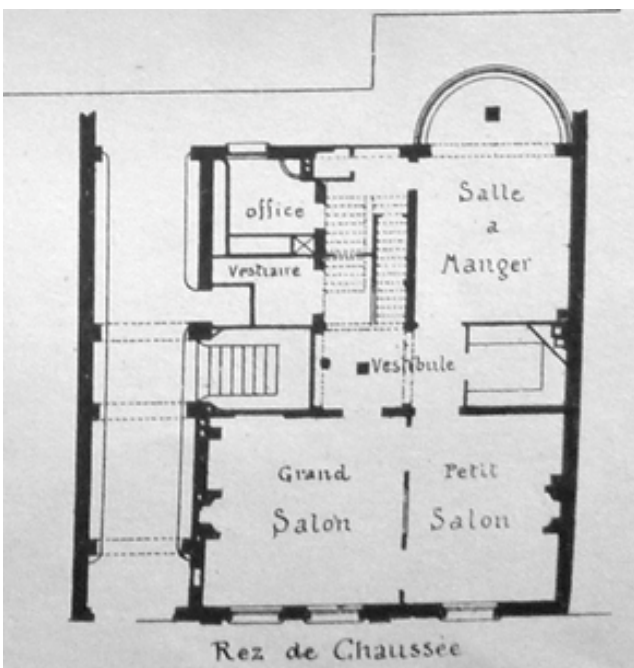
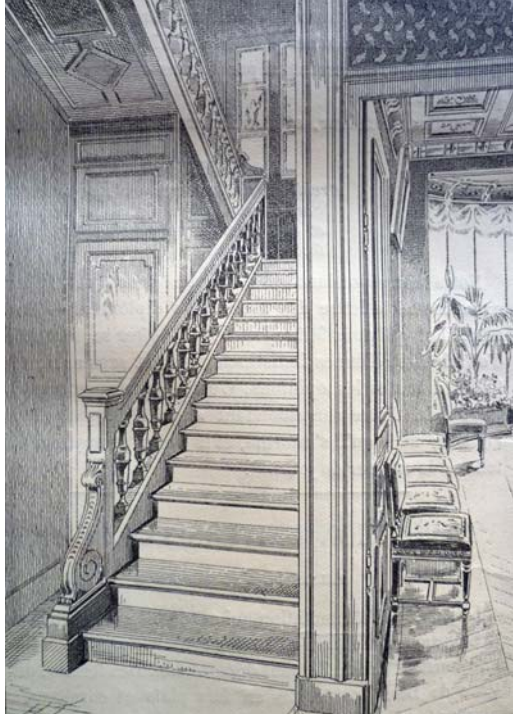
Le projet installe enfin dans le jardin (protégé) un grand escalier métallique, de service et de secours, supposé le mettre en valeur.

DISCUSSION. Le débat porte principalement sur les escaliers, celui qui doit être créé sur le jardin (dont l'ampleur surprend) et l'escalier ancien, dont la démolition est demandée. La qualité de cet escalier en bois à balustres, typique de la dernière décennie du XIX^e siècle, et de l'atelier d'artiste qui couronne l'hôtel sont soulignés.

RESOLUTION. La Commission du Vieux Paris a émis un vœu en faveur de la préservation de l'escalier intérieur en bois à balustres et des éléments de décors de l'hôtel particulier situé au 37, rue Spontini, et notamment l'atelier de l'architecte Eugène Bérard, qui a construit ce bâtiment pour lui-même en 1889 (BMO du 5 mai 2009).

Ci-contre, de haut en bas : l'hôtel Bérard au moment de sa construction (La Construction moderne, 2 novembre 1891, pl. 12) ; vue actuelle de l'angle avec la villa Spontini ; perspective de l'état projeté côté jardin, avec un grand escalier métallique empiétant sur l'espace libre protégé (documents eurl Tragin).





En haut : escalier principal et ancienne salle-à-manger côté jardin. A gauche : plan d'origine du rez-de-chaussée, détail de l'atelier de l'architecte au deuxième étage. Ci-dessus : la salle à manger en 1889 (La Construction moderne, 2 novembre 1889 et clichés DHAAP).

95, rue du Cherche-Midi (6^e arr.)

Aménagement d'un hôtel de tourisme dans l'hôtel Chambon

Suivi de vœu

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. DEPARDIEU, Gérard - SCI CHAMBON

PC 075 006 08 V 0009 01

Permis déposé le 09/12/2008

Permis modificatif : construction de deux extensions de chambres au niveau de la terrasse.

« Création de 2 ailes en extension de l'hôtel au 1^{er} étage et de toitures-terrasses accessibles au 2^{ème} étage sur jardin. »

PROTECTION. Immeuble concerné par une inscription à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques le 14 février 1936 : les façades sur rue et sur cour.

ANTERIORITE. Réunion du 18 mars 2008 : « Le Secrétariat général de la Commission du Vieux Paris s'inquiète de travaux commencés sans autorisation sur la partie de l'immeuble en fond de cour. Une visite sur place sera organisée avec la Direction de l'urbanisme et le Cabinet du Maire. L'attention de la Direction de l'urbanisme est attirée sur ce dossier. »

PRESENTATION. Lors de la visite de février 2009 a été constatée la disparition du bâtiment de fond de parcelle (à l'exception d'un poteau et d'une poutre métallique). L'ampleur des démolitions déjà effectuées n'était pas annoncée par le seul permis de démolir obtenu, qui ne mentionnait que la « démolition d'un bâtiment à RdC sur cour, d'une mezzanine au 1^{er} étage, de l'escalier extérieur et de la verrière, ainsi que d'une zone de toiture terrasse d'un bâtiment en fond de parcelle. »

Une visite du service du contrôle de la construction, en mars 2008, n'avait pas donné lieu à procès-verbal de constat d'infraction au code de l'urbanisme, l'instruction d'un permis de construire étant en cours...

L'histoire complexe de ce dossier, et la saga que constituent les autorisations et refus de permis à cette adresse - 2009 est le dixième anniversaire de la déclaration d'ouverture de chantier !- conduisent à s'interroger sur les intentions des constructeurs, l'enjeu patrimonial restant la conservation des façades de l'hôtel proprement dit.

DISCUSSION. Les membres de la Commission expriment leur indignation et demandent que l'on souligne à nouveau la qualité patrimoniale de l'édifice. La Direction de l'urbanisme rappelle qu'une procédure contentieuse est en cours concernant les travaux réalisés sans autorisation. Il est également suggéré d'interroger le Service départemental de l'architecture et du patrimoine afin de connaître les modifications qu'il serait prêt à accepter.

RESOLUTION. La Commission du Vieux Paris a émis de fermes protestations contre les travaux réalisés sans autorisation sur l'Hôtel Chambon, bâtiment construit vers 1805, inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques (BMO du 5 mai 2009).



Ci-dessus : plan de Vasserot vers 1830, vue depuis la rue du Cherche-Midi. Ci-dessous : façade principale de l'hôtel Chambon (clichés DHAAP).





Ci-dessus et ci-dessous : façade principale de l'hôtel côté cour, vues ancienne et actuelle. A droite et de haut en bas : ancien théâtre en fond de parcelle entièrement reconstruit, détails du corps de bâtiment principal (clichés DHAAP).



La Commission du Vieux Paris est un comité consultatif présidé par le Maire de Paris et, par délégation, par Madame Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine.

Les séances de la Commission sont préparées par son Secrétariat permanent, sous la direction de Madame Marie-Jeanne Dumont, Secrétaire Générale de la Commission du Vieux Paris.

Rédaction des fiches de présentation - Compte rendu :

Marie-Jeanne Dumont

Nicolas Courtin

Laurent Favrole

Katya Samardzic

Laurence Bassières

Sébastien Pointout

Crédits photographiques (Tous droits réservés) :

Marc Lelièvre

Christian Rapa

Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris

Direction des Affaires Culturelles

Mairie de Paris